



Assurance hospitalisation

Par **Strelitzia**, le **01/08/2025** à **11:54**

Mon assureur garantie hospitalisation refuse de prendre en charge mon séjour en rééducation pulmonaire.

justifiant, après lecture du compte rendu , que je ne suis pas assez malade pour justifier de cette hospitalisation!.

La parole et le professionnalisme de mon medecin est bafoué, irrespectueux.

Comment faire une expertise comme prévu dans leur mail?.

[quote]les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!

[/quote]

Par **Pierrepauljean**, le **01/08/2025** à **15:50**

bonjour

en commençant par les formules de politesse.....

Par **youris**, le **01/08/2025** à **16:28**

bonjour,

les documents médicaux envoyés à votre assurance sont lus uniquement par des médecins travaillant pour votre assurance.

c'est donc, en principe, un médecin qui a pris connaissance du compte rendu établi par votre médecin traitant et qui a donné son avis à votre assurance.

une expertise sera à votre charge, vous pouvez consulter un avocat spécialisé en droit de la santé.

salutations